

L'AGENCE DU  
**NUMÉRIQUE**

# CONFÉRENCE ANNUELLE DU PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

4<sup>ÈME</sup> ÉDITION

Lundi 9 avril 2018, Palais de la Découverte

---

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE  
LA COHÉSION DES TERRITOIRES

---



## LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

L'ACTION DU GOUVERNEMENT EST GUIDÉE PAR DEUX OBJECTIFS :

### COHÉSION :

D'ici 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G).

### AMBITION :

D'ici 2022, doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (>30 Mbit/s).



**Jacques MÉZARD**

Ministre de la Cohésion des territoires



**Julien DENORMANDIE**

Secrétaire d'État auprès du  
Ministre de la Cohésion des territoires

Le Gouvernement, les collectivités territoriales, l'Union européenne et les opérateurs privés sont pleinement engagés dans un chantier de taille : déployer, dans un calendrier ambitieux, des infrastructures numériques de pointe sur l'ensemble du territoire. L'accès au numérique représente un enjeu majeur de cohésion des territoires, qui doit permettre de répondre à plusieurs défis : l'accès aux services publics en zones rurales, la démocratisation du télé-travail, la promotion de la télé-médecine et du télé-enseignement, et qui aura un effet majeur sur le développement économique et touristique des territoires.

Nous nous sommes donc saisis du sujet dès l'été 2017 pour porter, avec l'ensemble de l'équipe gouvernementale, les objectifs fixés par le Président de la République.

Le premier objectif est un objectif de cohésion : il vise à garantir à tous l'accès au bon haut débit (> 8 Mbit/s) et à une téléphonie mobile de qualité. Pour cela, nous mobiliserons l'ensemble des technologies filaires et non filaires. D'une part, pour assurer l'accès au bon haut débit à tous, nous mettrons en œuvre dès la fin de cette année un guichet qui permettra de financer, sous forme de coupons « Cohésion Numérique », l'équipement de réception en solutions hertziennes terrestres (THD radio ou 4G fixe) et satellitaire. En outre, nous avons obtenu des opérateurs privés des engagements de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné fermes, sanctionnables et opposables dans un cadre légal pour 12,7 millions de locaux. Ces locaux se verront proposer des offres commerciales d'accès à la fibre optique dès la fin de l'année 2020. D'autre part, le Gouvernement a conclu en janvier 2018 un accord historique avec l'Arcep et les opérateurs mobiles pour généraliser la couverture mobile de qualité dans tous les territoires.

Le second objectif correspond à une ambition : celle de doter tous les territoires de la République d'infrastructures très haut débit d'ici 2022. Nous avons donc cinq ans devant nous pour réussir ce défi, qui implique la mobilisation de l'ensemble des forces vives de notre pays : les collectivités territoriales, qui portent des projets ambitieux de réseaux d'initiative publique, les opérateurs privés, qui participent à la réussite du Plan France Très Haut Débit en zone d'initiative privée et en zone d'initiative publique, au côté des collectivités territoriales, les industriels qui fournissent les ressources pour la réussite de ce chantier, et les acteurs de la formation professionnelle, qui forment la main d'œuvre nécessaire à la bonne exécution des chantiers. Il s'agit donc pour nous de conforter, de sécuriser et d'accélérer le Plan France Très Haut Débit.

Au cœur de la mise en œuvre par l'État de ce projet de cohésion numérique des territoires, nous tenons à saluer le travail des agents de la Mission Très Haut Débit qui, au sein de l'Agence du Numérique, ont su nourrir un lien de confiance avec l'ensemble des partenaires du plus grand chantier d'infrastructures de la décennie, contribuant ainsi à son succès.

## GARANTIR UN ACCÈS AU BON HAUT DÉBIT POUR TOUS D'ICI 2020

**100 % des locaux**  
auront accès au bon haut débit d'ici 2020.

### EN ZONE D'INITIATIVE PRIVÉE :

Les opérateurs Orange et SFR ont proposé au Gouvernement des engagements volontaires de déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sur la base de l'article L.33-13 du Code des postes et des communications électroniques.

Cela permet au Gouvernement et aux collectivités territoriales de sécuriser le déploiement de ces réseaux pour l'ensemble des locaux concernés. Les conventions de programmation et de suivi des déploiements seront adaptées pour tenir compte de ces modifications.

► Pour apporter d'ici 2020 une solution performante aux zones mal desservies par les réseaux filaires, les réseaux hertziens sont mobilisés

15 % des locaux de la zone d'initiative publique (soit 6 % des locaux du territoire) auront accès au bon haut débit par des solutions hertziennes :

#### 4G FIXE

► À partir des points hauts et des antennes déployées pour les réseaux mobiles, les opérateurs peuvent proposer des offres d'accès fixe à bon haut débit là où la couverture 4G est bonne. L'installation d'une antenne extérieure permet d'améliorer le niveau de service de la 4G fixe.

#### BOUCLE LOCALE RADIO

► Des réseaux de boucle locale radio, constitués de pylônes et d'antennes dédiés, permettent de proposer des accès à Internet fixe.

#### SATELLITE

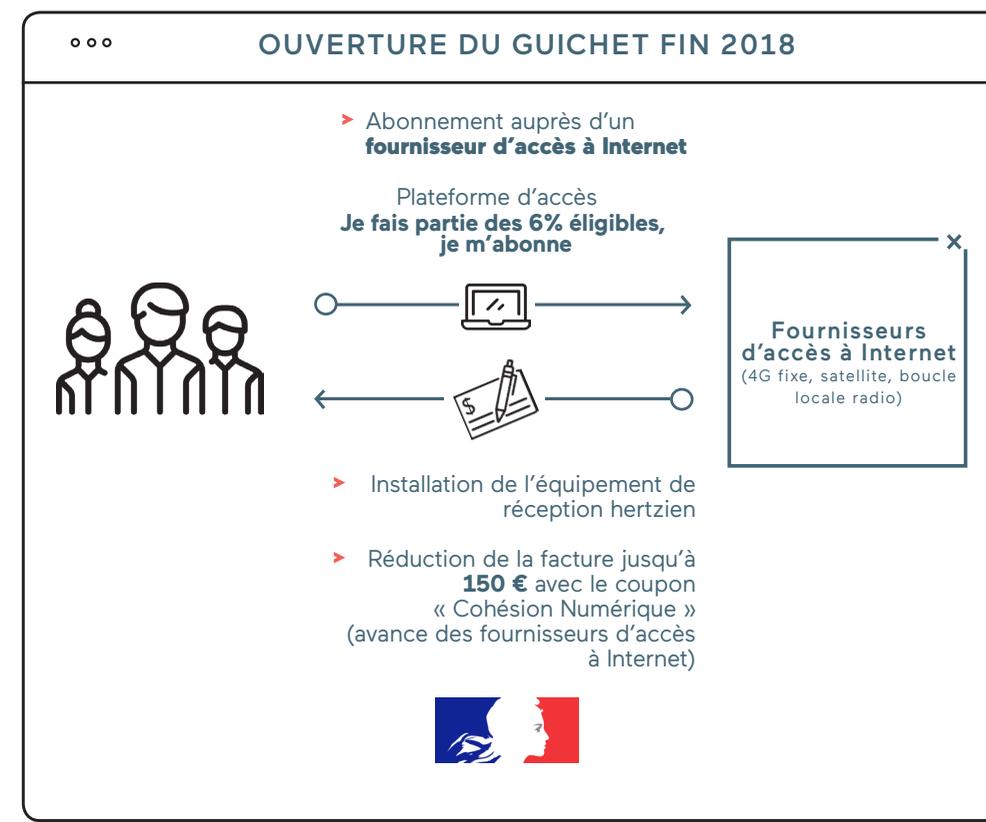
► Les satellites de télécommunications permettent de proposer des accès à Internet pour les foyers les plus isolés. Pour avoir accès à Internet par satellite, il est nécessaire d'installer une parabole en extérieur.

### EN ZONE D'INITIATIVE PUBLIQUE :

En l'état actuel des projets de déploiements :

- Environ **30 % des locaux** seront couverts par les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné déployés par les collectivités territoriales ;
- Environ **55 % des locaux** bénéficieront d'une opération de montée en débit (fibre au village) ;
- Le **reste des locaux** bénéficiera de technologies non-filaires.

► Le dispositif « Cohésion Numérique » pour soutenir financièrement l'installation d'équipements de réception d'Internet par satellite ou par les réseaux hertziens terrestres



**100 MILLIONS €  
DE L'ÉTAT**

Dotation du dispositif  
« Cohésion Numérique »



#### LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, AU CENTRE DU DISPOSITIF

► En informant la population du dispositif dans le journal municipal ou lors de réunions publiques.

#### LES OPÉRATEURS, ACTEURS DE LA PROMOTION DU DISPOSITIF

► En proposant des offres dans les zones éligibles.

## GARANTIR UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS D'ICI 2022

### 100 % des locaux

auront accès au très haut débit d'ici 2022 en mobilisant toutes les technologies disponibles.

### > Comment garantir le très haut débit d'ici 2022 ?

En l'état actuel des projets de déploiements, le très haut débit devrait être apporté par :

- Les **réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné** pour plus de **80% des locaux**,
- Le **réseau téléphonique modernisé** pour plus de **10 % de locaux**.
- Des **réseaux hertziens**, notamment la boucle locale radio, les futurs satellites très haut débit et les réseaux mobiles de nouvelle génération.

### > Quels sont les défis pour atteindre l'objectif du très haut débit ?

#### INDUSTRIALISATION DES DÉPLOIEMENTS

> L'accélération des déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné entraîne une forte tension sur les ressources, et notamment l'approvisionnement en fibre optique.

L'un des défis de l'année 2018 sera de s'assurer de la pleine mobilisation du tissu industriel français et européen pour soutenir les déploiements prévus par les collectivités territoriales.

#### BESOINS EN FORMATION

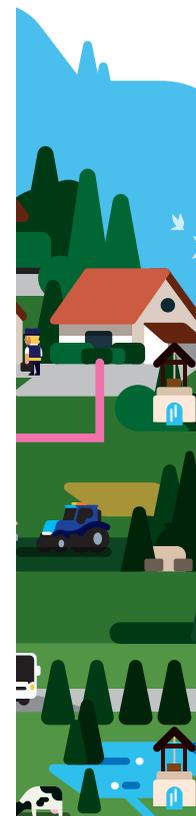
> Les cinq années à venir vont voir une très forte accélération des déploiements d'infrastructures très haut débit sur le territoire : la construction des réseaux, leur exploitation et la réalisation des raccordements terminaux génèrent de forts besoins en ressources humaines.

Pour y faire face, il est nécessaire d'assurer la mise en place d'un écosystème de formation maillant l'ensemble du territoire national et apte à accompagner les besoins des entreprises en personnels qualifiés.

#### TRANSPARENCE

> Davantage de transparence est nécessaire pour que chaque citoyen puisse mesurer l'accélération des déploiements du très haut débit sur tout le territoire et soit informé de l'avancée des travaux.

Cette ambition se matérialisera par la mise en place d'un observatoire cartographique par l'Arcep en lien avec l'Agence du Numérique.



### > Comment accélérer la couverture en très haut débit filaire dans les territoires ruraux d'ici 2022 ?

#### > Simplification

Le Gouvernement a lancé des travaux d'identification des mesures de simplification afin d'accélérer le déploiement des réseaux fixes et mobiles. Elles sont intégrées au projet de loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN).

#### > Sécurisation des financements

Le Gouvernement conforte l'action des collectivités territoriales, en sécurisant, dans la loi de Finances 2018, l'enveloppe de 3,3 milliards d'euros dédiés au soutien et à l'accélération des réseaux d'initiative publique engagés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

#### > L'appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL)

L'État souhaite que les collectivités territoriales saisissent et sécurisent de nouvelles opportunités d'investissement, en mobilisant des engagements privés et complémentaires.

#### TROIS CONDITIONS À RESPECTER PAR LES ACTEURS PRIVÉS :

##### CONDITION 1



> **Prise d'engagements contraignants et opposables de réalisation de ces extensions vis-à-vis des collectivités territoriales et de l'État.**

Dans le cadre de l'article L.33-13 du Code des postes et communications électroniques.

##### CONDITION 2



> **Respect de l'équilibre économique des projets publics qui ont d'ores et déjà été lancés.**

Par la bonne articulation des projets privés avec ceux des collectivités territoriales.

##### CONDITION 3



> **Complétude du déploiement.**

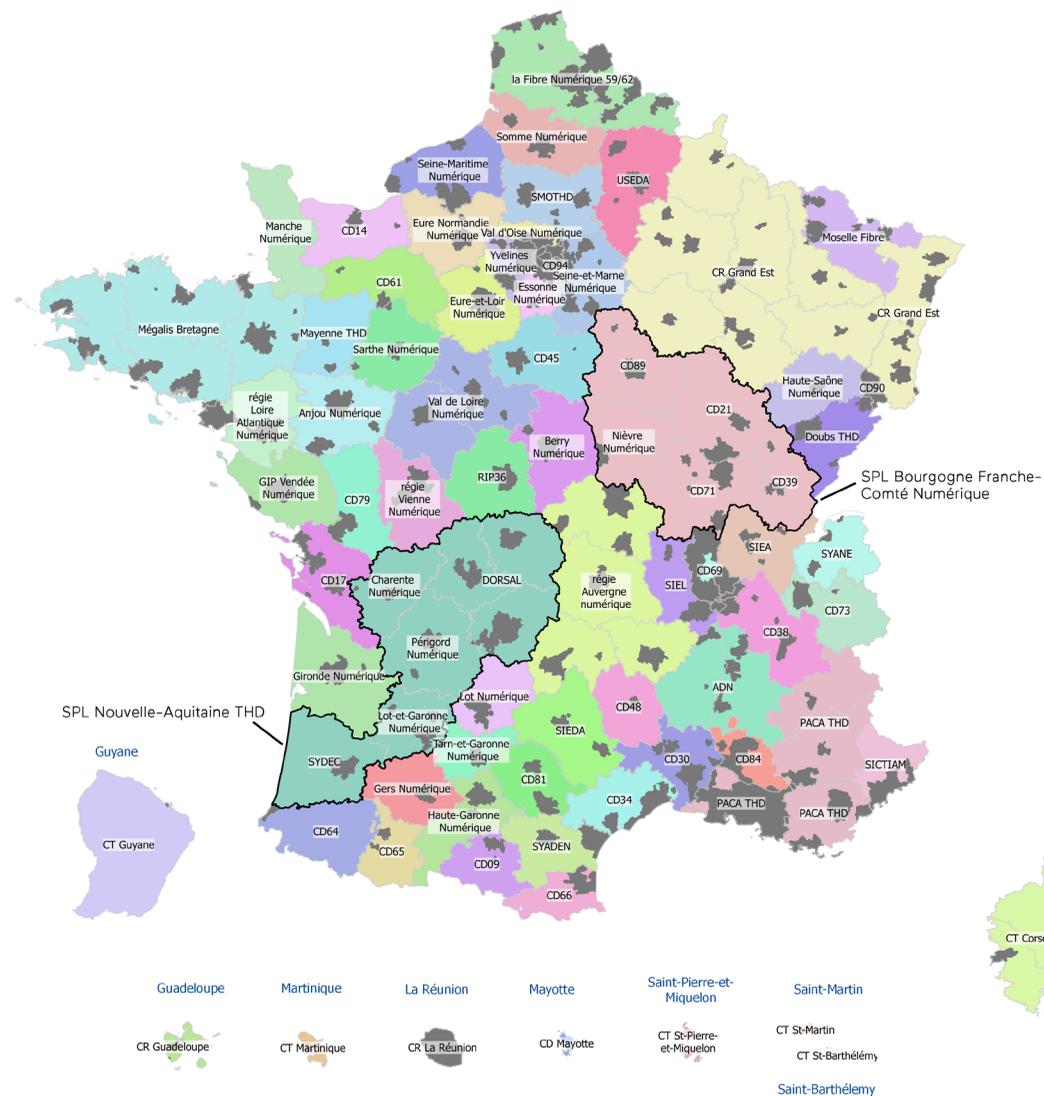
À une échelle suffisante et cohérente, dans un délai cohérent avec le calendrier prévisionnel.



**LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CHARGE DU RIP/SDTAN SONT RESPONSABLES DU LANCEMENT EVENTUEL D'UN AMEL.**

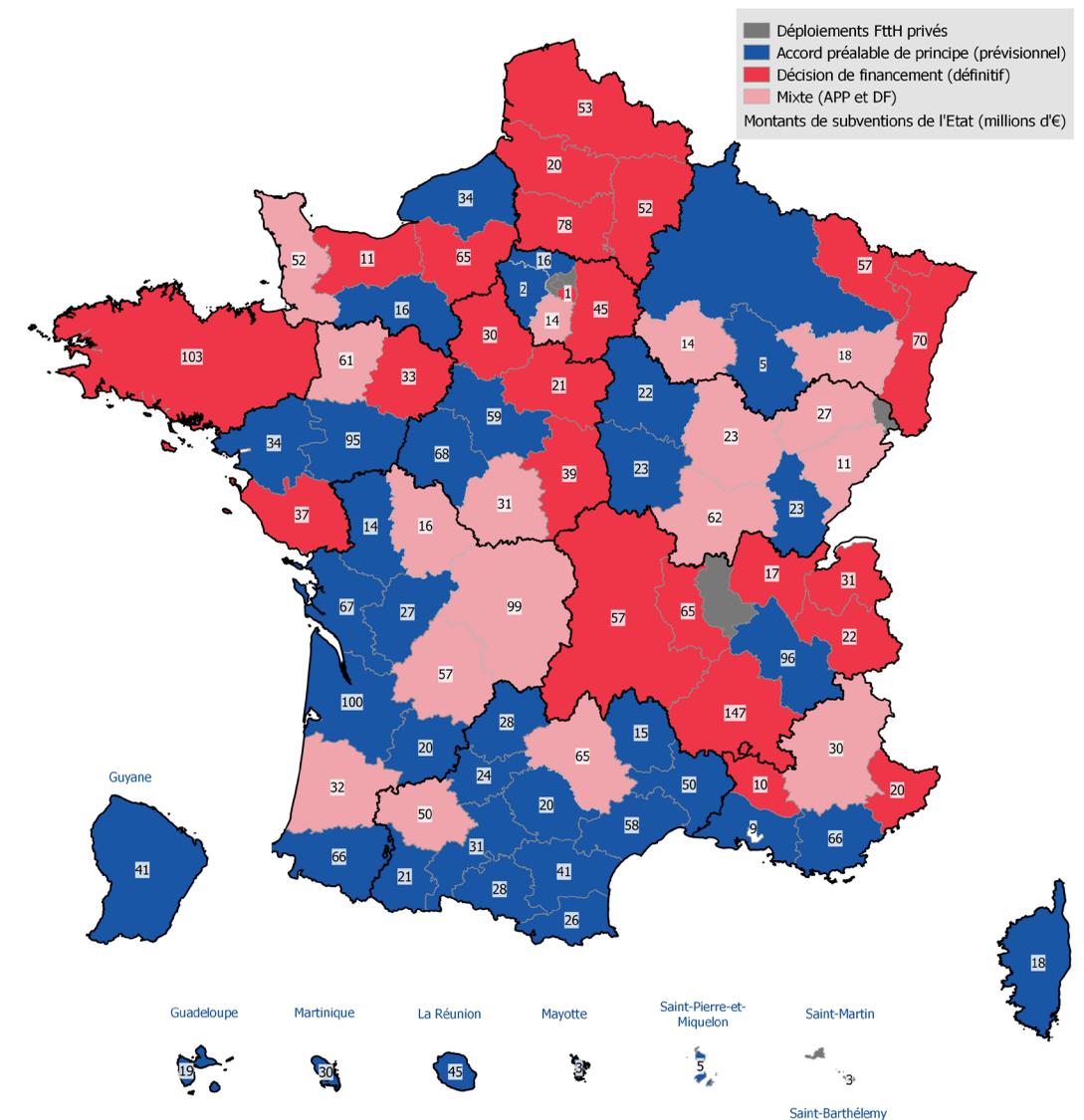
## L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SONT MOBILISÉES POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Les collectivités territoriales, l'État, l'Union européenne et les opérateurs se mobilisent pour déployer des réseaux d'initiative publique et pour fournir un débit Internet fixe de qualité à tous les citoyens avec l'ensemble des technologies existantes.
- Des structures publiques variées (conseils départementaux, conseils régionaux, syndicats mixtes, régies, etc.) sont responsables de la mise en oeuvre des réseaux d'initiative publique du Plan France Très Haut Débit.



## L'ÉTAT SOUTIEN FINANCIÈREMENT LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- 3,1 milliards d'euros de subventions sont déjà engagés sur l'enveloppe des 3,3 milliards d'euros consacrés au Plan France Très Haut Débit.
- 238 millions d'euros de subventions ont été versés par l'État aux collectivités territoriales pour le financement des infrastructures déjà déployées.

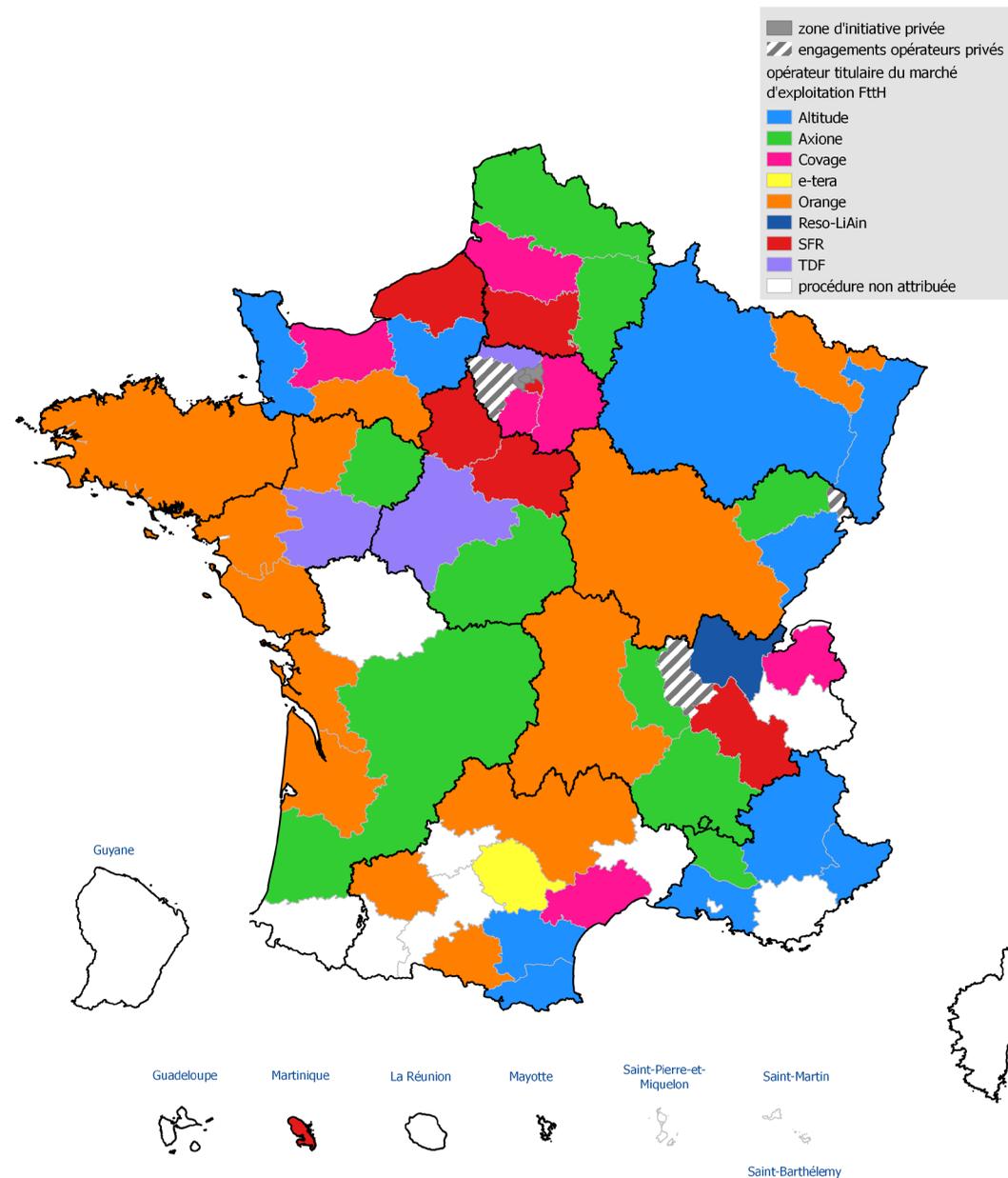


## LA PLUPART DES PROJETS DE RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE SONT DANS UNE PHASE OPÉRATIONNELLE

► Différents montages contractuels retenus par les départements



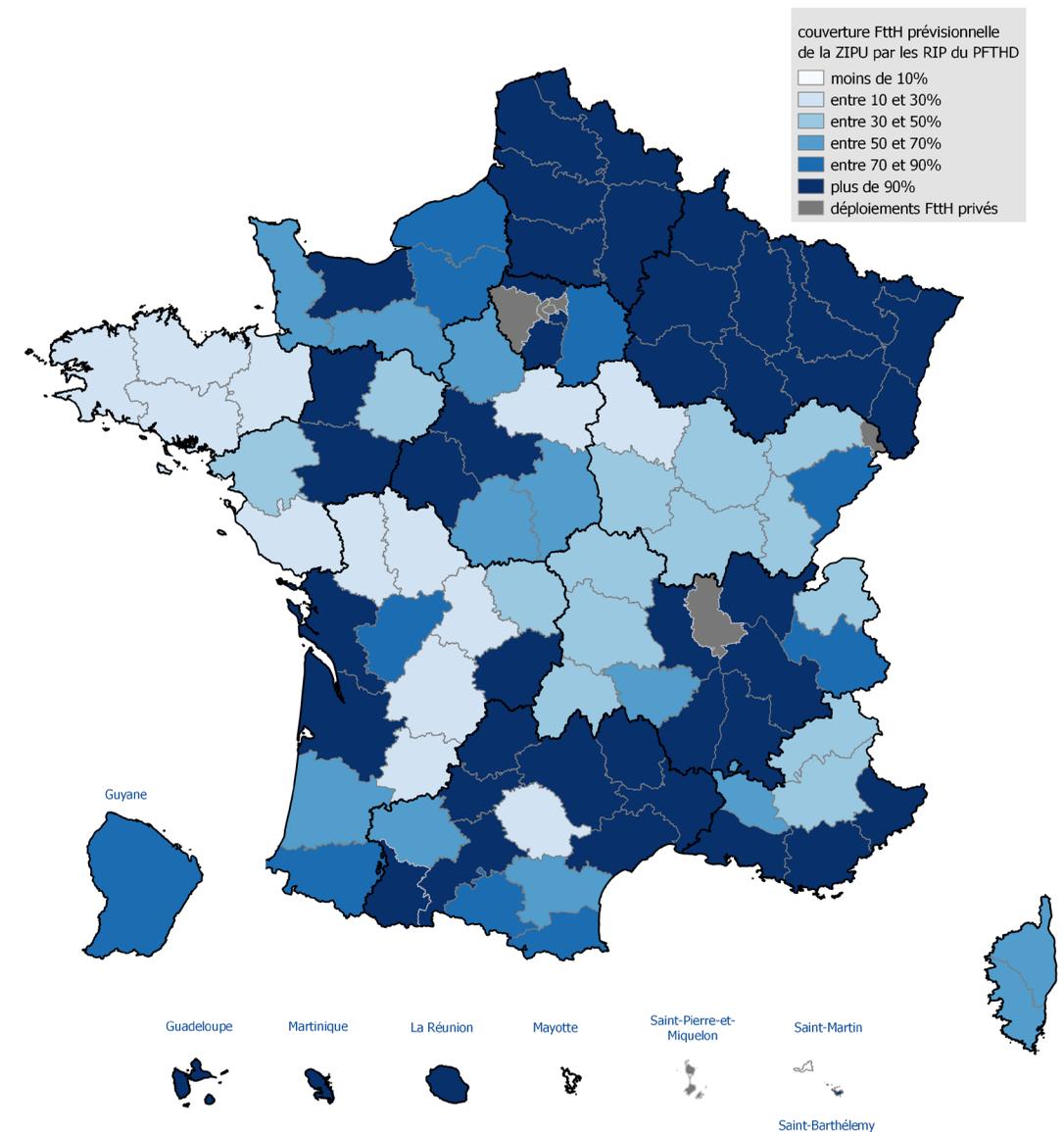
► Les opérateurs titulaires des contrats d'exploitation FttH



## LA FORTE AMBITION DES PROJETS DE RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE FTTH SE CONFIRME

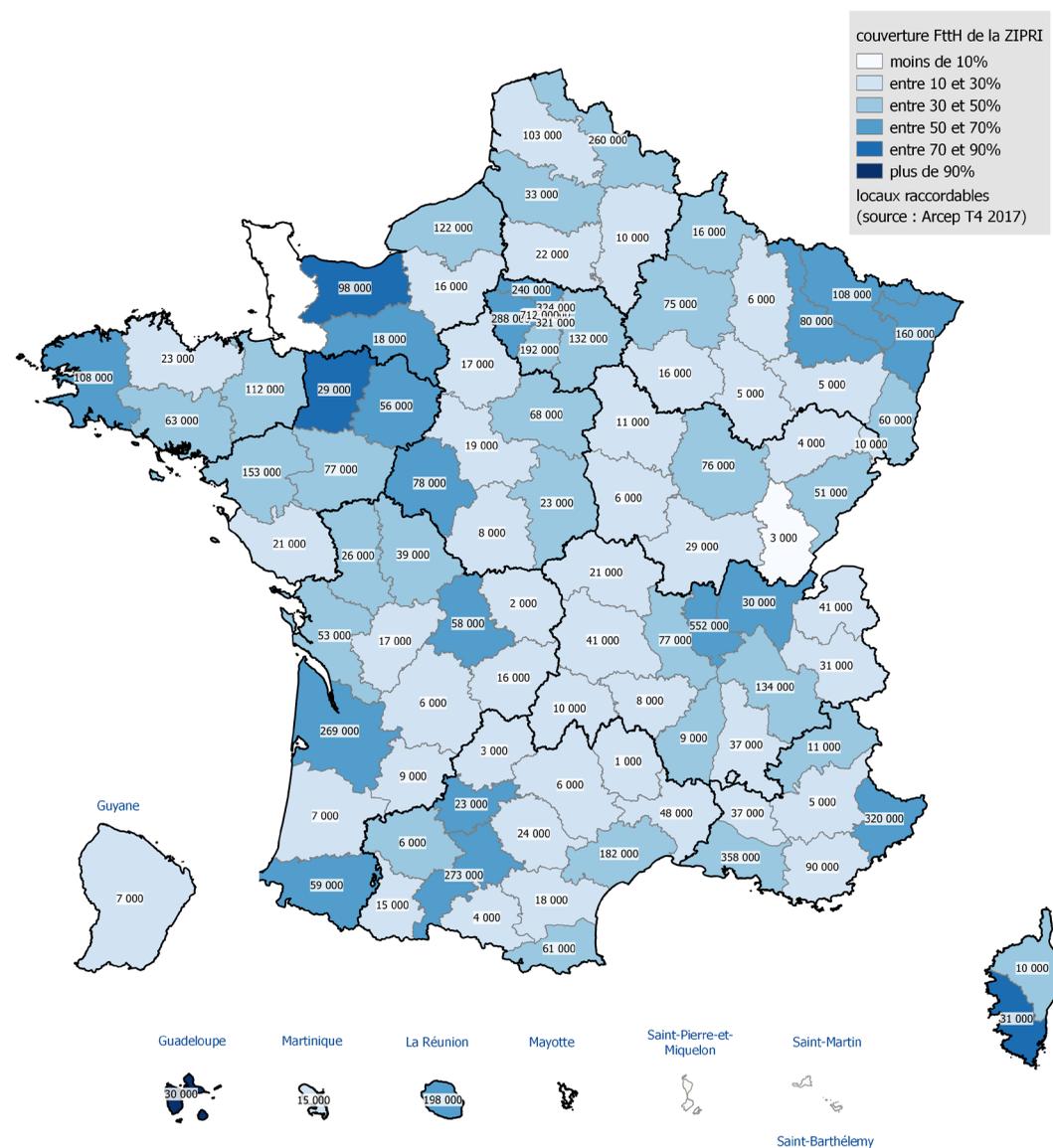
► Plus de 9 millions de lignes FttH seront construites avec le financement du Plan France Très Haut Débit d'ici 2022.

► À cette échéance, au moins 60 % des locaux des territoires ruraux seront éligibles au FttH.



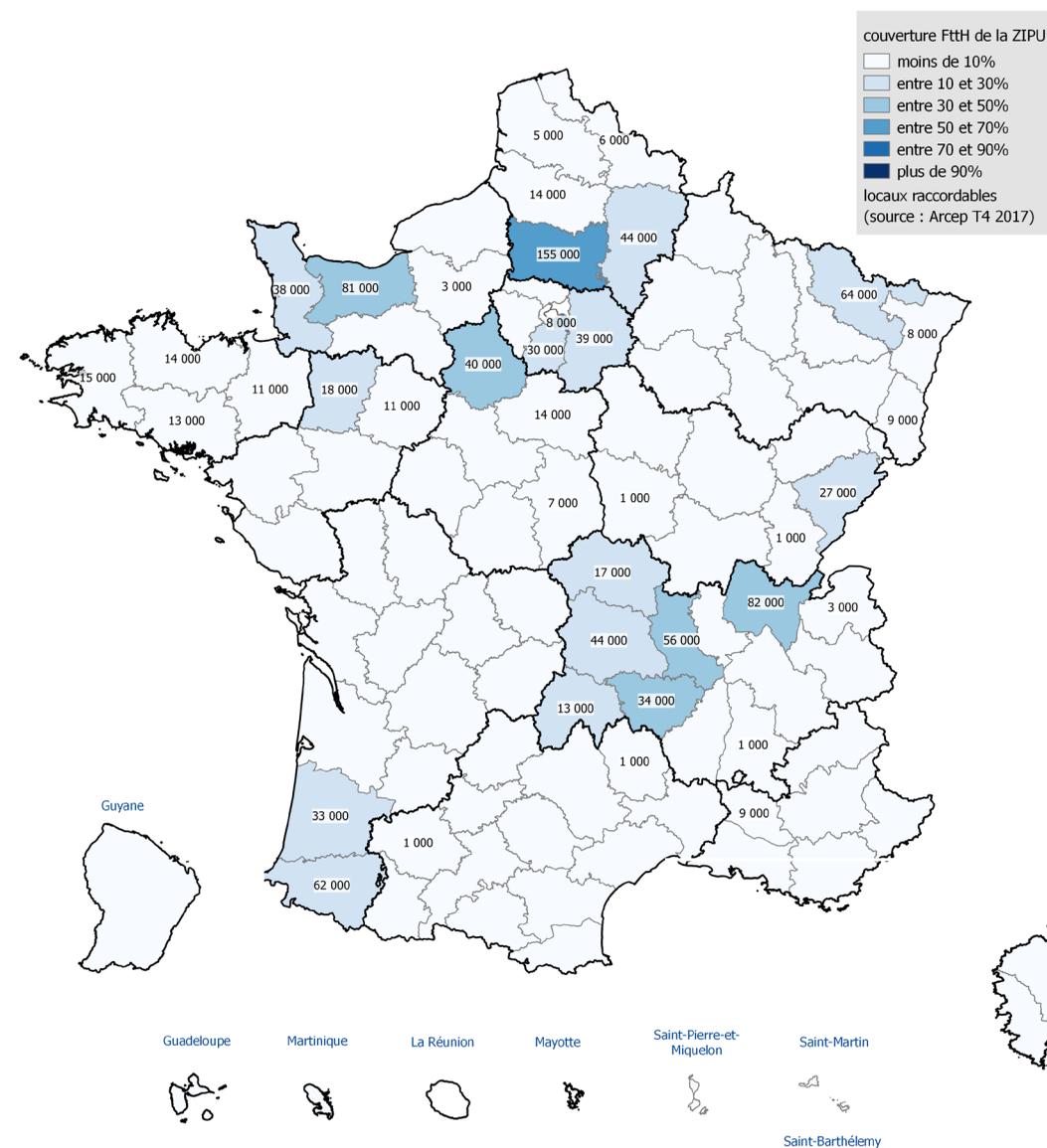
## DANS LA ZONE D'INITIATIVE PRIVÉE LES OPÉRATEURS CONFIRMENT L'ACCÉLÉRATION DE LEURS DÉPLOIEMENTS FTTH

- 9 millions de lignes FttH sont raccordables fin 2017.
- Près de 2,2 millions de lignes FttH ont été construites par les opérateurs en 2017, dont plus de 600 000 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.



## DANS LA ZONE D'INITIATIVE PUBLIQUE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOIVENT RELEVÉR LE DÉFI DE L'INDUSTRIALISATION DE LEURS DÉPLOIEMENTS FTTH

- 1,2 million de lignes FttH sont raccordables fin 2017.
- 1/3 des départements propose déjà des accès au FttH.



## LA MISSION TRÈS HAUT DÉBIT COORDONNE LE PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT



### Patrick CHAIZE

Président de l'AVICCA  
Président du Groupe numérique au Sénat  
Sénateur de l'Ain

L'élan national impulsé par le Plan France THD - sans conteste l'une des politiques d'aménagement du territoire les plus réussies à ce jour - pour déployer massivement et de manière structurée les réseaux NGA par les collectivités, tend aujourd'hui à s'échouer face à l'action d'acteurs nationaux prompts à rompre l'équilibre fragile issu du partage des zones d'initiatives privée et publique.

Un nouvel élan est aujourd'hui indispensable. En attendant de découvrir comment l'Etat choisira de redynamiser ces déploiements publics, le Sénat a d'ores et déjà contribué à cette relance en adoptant à l'unanimité (283 voix pour, 0 contre) le mardi 6 mars 2018, loin de propositions exotiques ou de leurres, une proposition de loi visant à sécuriser les investissements publics et privés dans ces réseaux NGA.

Le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État.

Au sein de l'Agence du Numérique, la Mission Très Haut Débit est en charge du pilotage du Plan et accompagne les porteurs des projets locaux, afin de garantir la réalisation des objectifs gouvernementaux.

Composée de 24 personnes, la Mission Très Haut Débit privilégie la réactivité et l'écoute, et prend des initiatives pour assurer le succès du Plan France Très Haut Débit :

- Elle accompagne les collectivités locales et notamment les porteurs des projets de réseaux d'initiative publique pour la structuration, le financement et la réalisation de leurs projets,
- Elle instruit les demandes de subvention des collectivités territoriales, accompagne la contractualisation des financements avec la Caisse des Dépôts et autorise le décaissement des fonds,
- Elle organise le suivi, avec les acteurs publics et privés du déploiement des réseaux, des problématiques techniques, économiques ou juridiques affectant les conditions de déploiement dans un souci d'harmonisation des projets,
- Elle propose au Gouvernement les évolutions jugées nécessaires, telles qu'elles ressortent de la concertation régulière avec tous les acteurs de l'écosystème.

